

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, par téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéoconférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéoconférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéoconférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéoconférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéoconférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en vidéoconférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption du calendrier des séances 2021
 - 6.2 Autorisation de signature – Demande de subvention à la Politique de soutien aux projets structurants (FRR)
 - 6.3 Dépôt des états comparatifs

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 300, avenue de Versailles – Implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée
 - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Implantation d'un agrandissement au bâtiment principal et au garage
 - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat
 - 7.4 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 807, 6, avenue d'Amiens – Implantation d'un bâtiment accessoire
 - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 517, 15, place des Piverts – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
 - 7.6 P.I.I.A. – Lot 5 508 189, 8, avenue des Alouettes – Agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Octroi d'un contrat - Achat de sable de voirie, hiver 2020-2021
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Octroi d'un contrat - Aménagement d'un sentier au Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-11-143

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-144

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-145

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 novembre 2020 au montant de 238 643.09 \$ dont :

- 133 856.07 \$ sont des comptes payés;
- 104 787.02 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-11-146

6.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2021, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

22 janvier 2021	–	17 h 00	16 juillet 2021	–	17 h 00
19 février 2021	–	17 h 00	20 août 2021	–	17 h 00
19 mars 2021	–	17 h 00	17 septembre 2021	–	17 h 00
23 avril 2021	–	17 h 00	1 octobre 2021	–	17 h 00
21 mai 2021	–	17 h 00	19 novembre 2021	–	17 h 00
18 juin 2021	–	17 h 00	17 décembre 2021	–	17 h 00

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-147

6.2

AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (FRR)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (FRR) de la MRC des Pays-d'en-Haut;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants (FRR) et toute modification à ladite demande;

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles du projet;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Tel que stipulé à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, deux états comparatifs, à savoir :

- Comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre pour les années 2019 et 2020.
- Projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2020;

7. **URBANISME**

2020-11-148

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 300, AVENUE DE VERSAILLES – IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE NOUVELLE PISCINE CREUSÉE**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 300, sur l'avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment principal à 11,06 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,94 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que cette demande a aussi pour effet d'autoriser l'installation d'une piscine creusée à 11 mètres (Nord-Est) de la ligne avant, alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 4 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1103, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0012 pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 22 octobre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0012 pour l'implantation d'un nouveau bâtiment principal et d'une nouvelle piscine creusée telle que présentée par le requérant, en y ajoutant une condition à l'effet que le requérant devra aménager un écran végétalisé devant et sur le côté de la piscine dans le but de réduire l'impact de la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517,
15, PLACE DES PIVERTS – IMPLANTATION D'UN
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET AU GARAGE**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, soit le 15, place des Piverts;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un nouveau vestibule en cour avant à 11,41 mètres de la ligne avant alors qu'une marge de 15 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,59 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que cette demande a aussi pour effet d'autoriser l'implantation d'un agrandissement au garage existant à 4,38 mètres de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 8 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 3,62 mètres dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1104, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0013 pour l'implantation d'un agrandissement principal et au garage telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0013 pour l'implantation d'un agrandissement principal et au garage telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-150

7.3

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 517,
15, PLACE DES PIVERTS – CONSTRUCTION D'UN
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC TOIT PLAT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 517, soit le 15, place des Piverts;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, la pente minimale d'un toit d'une habitation est fixée à 5/12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1105, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc qu'elles ont été consultées conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0014 pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec toit plat telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-151

7.4

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 807,
6, AVENUE D'AMIENS – IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT
ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 807, soit le 6, avenue d'Amiens;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire attenant au bâtiment principal, alors que selon le règlement sur le zonage numéro 2006-493 et ses amendements, une distance de 3 mètres est prévue entre ces deux types de bâtiments;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU20-1107, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2020-0017 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), en date du 2 novembre 2020, lequel avis indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil, la nature et les effets de la dérogation demandée et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel, la possibilité de se faire entendre par le Conseil relativement à la demande de dérogation mineure a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite dans l'avis public mentionné ci-dessus, conformément à l'arrêté 2020-049;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont eu la possibilité de se faire entendre et donc que la consultation publique a été faite conformément à la Loi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2020-0017 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-152 7.5

P.I.I.A. – LOT 5 508 517, 15, PLACE DES PIVERTS – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- une liste des matériaux à être utilisés;
- élévations en couleur;
- plan projet d'implantation;
- plan de construction;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-1108, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 15, place des Piverts tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-11-153 7.6

**P.I.I.A. – LOT 5 508 189, 8, AVENUE DES ALOUETTES –
AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- échantillons du parement extérieur;
- photos du bâtiment existant;
- dépliants pour les portes, les fenêtres et le revêtement de toiture;
- plan projet d'implantation;
- plan de construction;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-1109, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur François Richer Laflèche et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 8, avenue des Alouettes tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2020-11-154

8.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE SABLE DE VOIRIE, HIVER 2020-2021**

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil du règlement numéro 2019-676 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel de proposition, un rapport de recommandation du directeur général est déposé au Conseil municipal à l'effet que l'offre de Monco Construction inc. est la plus avantageuse pour la Ville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

OCTROIE un contrat pour l'achat de sable pour la saison d'hiver 2020-2021 à Monco Construction inc. pour la fourniture de plus ou moins 2 000 tonnes de sable au taux unitaire de 14,25 \$, livraison et redevances gouvernementales incluses, toutes taxes en sus, auquel montant s'ajoutent des frais de 1,50 \$ par tonne pour mélanger avec le sel de déglçage et la mise en pile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 **OCTROI D'UN CONTRAT – AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC LUCIE-ET-ROBERT-LAVIGNE**

Dossier reporté.

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2020-11-155

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 22, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 20 novembre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Maxime Beauchamp	08-10-2020	10726	213.80 \$
ADMRCQ	02-11-2020	10727	344.93 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	02-11-2020	10728	1 666.61 \$
Asisto Inc.	02-11-2020	10729	689.85 \$
Maxime Beauchamp	02-11-2020	10730	225.00 \$
Réjean Charron	02-11-2020	10731	350.00 \$
Club Motoneige Blizzard	02-11-2020	10732	1 000.00 \$
Coop Santé Lac-Masson	02-11-2020	10733	1 500.00 \$
Dicom Express	02-11-2020	10734	12.41 \$
Distribution EauxMax Enr.	02-11-2020	10735	265.50 \$
Dynamitage St-Pierre Inc.	02-11-2020	10736	10 750.16 \$
Équipe Laurence	02-11-2020	10737	287.44 \$
Fondation Médicale des Pays-d'en-Haut	02-11-2020	10738	1 500.00 \$
Institut des territoires	02-11-2020	10739	2 753.65 \$
LBEL Inc.	02-11-2020	10740	800.39 \$
LEDG Inc.	02-11-2020	10741	39 298.74 \$
Les Entreprises N. Théorêt Inc.	02-11-2020	10742	2 644.43 \$
Maison des Jeunes de Ste-Adèle	02-11-2020	10743	500.00 \$
Michelle Sullivan Communications	02-11-2020	10744	862.31 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	02-11-2020	10745	2 707.97 \$
MuniConseil Avocats	02-11-2020	10746	1 149.75 \$
Laurentides RE/Sources Inc.	02-11-2020	10747	238.92 \$
Peinture Piraga Inc.	02-11-2020	10748	3 880.41 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	02-11-2020	10749	402.41 \$
Bruno Labelle	11-11-2020	10750	454.15 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	11-11-2020	10751	47.09 \$
Corporation des Fleurons du Québec	11-11-2020	10752	103.48 \$
GLS	11-11-2020	10753	12.41 \$
Distribution EauxMax Enr.	11-11-2020	10754	132.00 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	11-11-2020	10755	196.61 \$
Juteau Ruel Inc.	11-11-2020	10756	152.46 \$
Guy Quevillon (Ent. Ménager)	11-11-2020	10758	700.00 \$
Maintenance DG	11-11-2020	10759	902.55 \$
Bell Canada	31-10-2020	Internet	2.31 \$
Bell Canada	31-10-2020	Internet	555.31 \$
Bell Canada	31-10-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	31-10-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	31-10-2020	Internet	6 473.50 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	58.85 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	40.68 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	31.10 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	239.43 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	1 116.22 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	29.76 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	174.67 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	30.56 \$
Telus	31-10-2020	Internet	977.42 \$
Mastercard Banque Nationale	31-10-2020	Internet	5 530.42 \$
Revenu Québec	31-10-2020	Internet	408.99 \$
Revenu Canada	31-10-2020	Internet	2 448.51 \$
Revenu Canada	31-10-2020	Internet	6 837.66 \$
Revenu Québec	31-10-2020	Internet	24 605.51 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-10-2020	Internet	1 010.51 \$
Ultramar Ltée	31-10-2020	Internet	218.22 \$
Ultramar Ltée	31-10-2020	Internet	771.90 \$
Bell Canada	31-10-2020	Internet	555.31 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	20.93 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	2 636.42 \$
Hydro-Québec	31-10-2020	Internet	70.63 \$
Total payé			133 856.07 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 20 novembre 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Ian Turner et Adelina Maria Rocha	20-11-2020	10760	10 000.00 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-11-2020	10761	944.82 \$
CBM Informatique	20-11-2020	10762	2 904.22 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-11-2020	10763	456.63 \$
Construction Monco Inc.	20-11-2020	10764	36 268.73 \$
Entreprises PLG Lauzon Inc.	20-11-2020	10765	339.24 \$
Effigiart Inc.	20-11-2020	10766	232.25 \$
L'Équipeur Commercial	20-11-2020	10767	349.52 \$
Sheila Eskenazi (Bulletin)	20-11-2020	10768	25.40 \$
Excavation Fox Inc.	20-11-2020	10769	689.85 \$
Formules Municipales	20-11-2020	10770	556.14 \$
Fournitures de Bureau Denis	20-11-2020	10771	926.74 \$
Groupe Gagnon	20-11-2020	10772	103.48 \$
Journal Accès	20-11-2020	10773	442.65 \$
Lafarge Canada Inc.	20-11-2020	10774	1 872.29 \$
Leblanc Illumination-Canada	20-11-2020	10775	4 390.94 \$
Julie Leclerc (Bulletins)	20-11-2020	10776	526.75 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	20-11-2020	10777	1 907.45 \$
Pavage Jérômien Inc.	20-11-2020	10778	23 122.55 \$
Villemaire Pneus & Mécanique	20-11-2020	10779	671.08 \$
Rado, Corbeil & Généreux, Arpenteurs	20-11-2020	10780	1 157.75 \$
Sable Marco	20-11-2020	10781	11 485.76 \$
Sani-Nord	20-11-2020	10782	680.02 \$
Ste-Agathe Transmission	20-11-2020	10783	2 382.74 \$
Michelle Tisseyre (Bulletin)	20-11-2020	10784	281.00 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-11-2020	10785	109.30 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-11-2020	10786	350.07 \$
Yvon Marinier Inc.	20-11-2020	10787	1 609.65 \$
Total à payer			104 787.02 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière